

N O T R E A V E N I R D U R A B L E



O R I E N T A T I O N S S T R A T É G I Q U E S
M I N I S T È R E D E S R I C H E S S E S N A T U R E L L E S

F É V R I E R 2 0 0 5



MESSAGE DU MINISTRE

L'Ontario est une province choyée par ses richesses naturelles. En plus de fournir les matières premières qui servent de moteur à notre économie primaire, nos ressources naturelles font partie intégrante d'un environnement sain et offrent de nombreuses possibilités sur le plan du tourisme et des loisirs.

Notre vision pour les ressources naturelles de l'Ontario comprend la protection de leurs nombreuses contributions vitales à nos vies. Comme ministre, nous travaillons à promouvoir des écosystèmes sains et durables et les économies axées sur les ressources qui en dépendent. Nous travaillerons à fournir des espaces verts, à conserver la biodiversité, à veiller à la protection de nos sources d'eau, à assurer la durabilité de nos forêts, à soutenir l'énergie renouvelable et à améliorer les possibilités de pratiquer les loisirs en plein air.

En travaillant à la réalisation de ces priorités, le ministère des Richesses naturelles contribue à faire de l'Ontario un endroit plus sain, à y améliorer la qualité de vie et à promouvoir une économie plus novatrice et des collectivités plus fortes. Tous ces efforts aident le gouvernement à effectuer des changements tangibles et positifs qui feront de l'Ontario une province plus forte, plus saine, plus prospère.

Le gouvernement a adopté un processus axé sur les résultats qui nous aidera à réaliser les priorités que nous nous sommes fixées, tout en vivant selon nos moyens. La fonction publique ontarienne a déjà subi des changements importants afin qu'elle soit plus portée sur le service à la clientèle, mieux intégrée et rationalisée. Nous passons maintenant à la prochaine étape importante de cette transformation, qui fera de la fonction publique une organisation davantage axée sur les résultats.

Ce nouveau document sur les orientations stratégiques guidera le ministère des Richesses naturelles alors qu'il s'engage dans la voie de l'avenir. Il nous aidera à assurer le développement durable de nos richesses naturelles et notre prospérité économique, surtout dans le Nord de l'Ontario. Il renforcera l'engagement que nous avons pris de protéger la biodiversité et les espaces verts, surtout dans le Sud de la province.

Je vous invite donc à lire *Notre avenir durable*. Vous y retrouverez notre engagement de gérer les ressources naturelles de l'Ontario avec sagesse et de façon durable, tout en continuant à fournir à notre population des emplois, des possibilités de pratiquer des loisirs et un environnement sain pour les générations à venir.

L'honorable David Ramsay,
Ministre des Richesses naturelles

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Le ministère des Richesses naturelles a un rôle de premier plan à jouer lorsqu'il s'agit de protéger les abondantes ressources naturelles de la province et de s'assurer qu'on en fasse une utilisation durable. C'est dans le but de fournir une orientation globale pour l'atteinte de ces objectifs que nous publions *Notre avenir durable*.

En plus de confirmer notre vision en matière de développement durable et la mission de durabilité écologique du ministère des Richesses naturelles, le présent document ajoute un nouveau point de mire à nos efforts sous la forme d'un Engagement envers la conservation de la biodiversité. Cet engagement est à la base du tournant qu'amorce le ministère pour continuer à soutenir le développement durable de nos ressources, tout en maintenant notre forte orientation en matière de protection de notre environnement naturel. Cette orientation sera appuyée par un processus d'élaboration des politiques plus solide et par la valorisation de la science, de l'information, de l'évaluation et de l'établissement de rapports.

Notre avenir durable remplace *Au-delà de 2000* et est le quatrième d'une série de documents d'orientations stratégiques. Il s'inspire de nombreux principes établis dans le cadre des plans stratégiques qui l'ont précédé, et les élargit. On y trouve pour la première fois des stratégies et des démarches proposées précises qui nous aideront à planifier des activités et à livrer des résultats qui s'aligneront sur nos orientations stratégiques. Ces stratégies et démarches tiennent compte de la possibilité de resserrer notre collaboration avec tous les paliers du gouvernement. Notre cadre d'orientations stratégiques valorise aussi l'importance d'évaluer l'état de nos ressources naturelles et de publier des rapports de situation afin de s'assurer de l'efficacité de nos démarches et de promouvoir la transparence et la responsabilité en ce qui concerne les résultats.

Compte tenu de l'engagement à long terme, des connaissances, de l'expérience et des capacités du personnel du MRN, je suis convaincue que nous pourrions réaliser les priorités du gouvernement, tout en continuant à fournir d'excellents services à la population. *Notre avenir durable* nous servira de guide dans nos activités au cours des prochaines années, et nous aidera dans notre travail avec nos partenaires afin de prévoir et d'affronter les défis qui nous attendent.

Gail Beggs,
Sous-ministre

PRÉFACE

Le riche patrimoine naturel de l'Ontario fait partie de notre identité, contribue à notre qualité de vie et accorde à la province un important avantage concurrentiel.

Nos ressources naturelles constituent un apport de taille au bien-être économique de la province. Les industries axées sur les ressources continuent d'investir dans de nouvelles technologies, d'améliorer la qualité et la diversité de leurs produits et services et de conquérir de nouveaux marchés. Les loisirs en plein air font partie intégrante de la vie de nombreux Ontariens et Ontariennes et attirent des milliers de visiteurs dans notre province. Tous les ans, plus de sept millions de personnes prennent part à des activités liées à la pêche et à la faune. Et les parcs provinciaux de l'Ontario accueillent plus de dix millions de visiteurs chaque année.

Le ministère des Richesses naturelles (MRN) est l'intendant des parcs provinciaux, des forêts, des pêcheries, de la faune, des agrégats minéraux et des terres et cours d'eau de la Couronne de la province, qui représentent 87 % de la province. Il s'agit de responsabilités importantes, que le ministère gère par l'entremise d'un mandat législatif diversifié et d'un éventail de programmes visant à répondre aux besoins d'une vaste clientèle.

Notre avenir durable se veut une expression des orientations stratégiques à long terme et priorités courantes du ministère. Ce document servira à orienter ses activités et sa transformation organisationnelle de façon à ce qu'il soit bien préparé pour réaliser ses objectifs, ses stratégies et démarches. *Notre avenir durable* sera mis à jour lorsque nécessaire pour s'assurer qu'il reflète fidèlement les priorités du gouvernement, les besoins changeants des citoyens et des citoyennes de l'Ontario et les orientations qui servent à promouvoir l'utilisation durable de nos ressources naturelles.



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| UN REGARD TOURNÉ VERS L'AVENIR..... | 1 |
| ACTIVITÉS DE COMPÉTENCE MINISTÉRIELLE..... | 2 |
| CONTEXTE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU MRN | 4 |
| SECTION I | |
| SECTION 1 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À LONG TERME | |
| VISION : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE | 6 |
| MISSION : LA DURABILITÉ ÉCOLOGIQUE | 6 |
| ENGAGEMENT ENVERS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ..... | 6 |
| PHILOSOPHIE OPÉRATIONNELLE : L'INTENDANCE DES RESSOURCES | 7 |
| OBJECTIFS ORGANISATIONNELS | 8 |
| SECTION II | |
| SECTION II STRATÉGIES À COURT TERME ET DÉMARCHES PROPOSÉES | 9 |
| SECTION III | |
| SECTION III MISE EN ŒUVRE..... | 19 |
| SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE | 20 |
| L'ÉTAT DE NOS RESSOURCES : ÉVALUATION ET RAPPORTS DE SITUATION..... | 20 |
| VERS L'AVENIR | 21 |
| CARTE DE L'ONTARIO | 22 |



UN REGARD TOURNÉ VERS L'AVENIR

Alors que nous nous approchons de la deuxième décennie du nouveau millénaire, le ministère est confronté à de nombreux et complexes défis en ce qui a trait à la gestion des ressources naturelles de l'Ontario. Notre capacité à surmonter ces défis dépendra de comment nous nous positionnons et des stratégies et démarches que nous mettrons au point et en place pour y réagir.

Certains des défis clés auxquels le MRN fait face sont liés à des tendances générales du secteur des ressources. Par exemple, la concurrence plus forte pour des ressources limitées exigera que nous prenions des décisions quant à leur répartition qui assureront la durabilité de notre base de ressources naturelles. Dans un même temps, les industries traditionnelles qui sont axées sur les ressources sont en voie de consolidation, ce qui signifie qu'un nombre plus restreint de joueurs prennent individuellement plus d'importance. Nous assistons aussi à l'émergence de nouvelles industries et activités non traditionnelles, comme la biotechnologie, les biocombustibles et l'utilisation de plantes indigènes à des fins médicales. Le MRN devra adopter une approche stratégique soutenant les possibilités économiques, tout en assurant la durabilité de nos ressources.

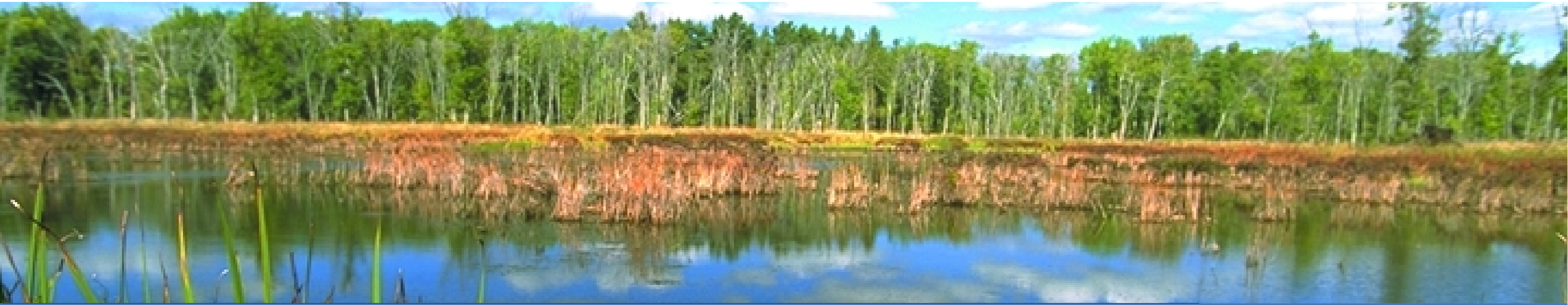
Aux paliers national et international, le MRN se doit d'aborder les tendances qui se dégagent en matière de changements climatiques. On peut s'attendre à ce que ces changements provoquent une augmentation de la fréquence de conditions météorologiques exceptionnelles et de situations d'urgence liées aux conditions météorologiques comme la sécheresse, les inondations et les incendies de forêt. On s'attend aussi à ce que les mesures de contrôle plus serrées qui sont exercées aux frontières et sur le commerce aient des répercussions sur les modèles d'approvisionnement forestier, la réglementation des pêcheries, la répartition des ressources en eau et autres secteurs comme le tourisme. Les risques que présentent les

espèces envahissantes comme le longicorne asiatique et la carpe de roseau, ainsi que les maladies de la faune comme l'encéphalopathie des cervidés et la rage, menacent tant la santé des écosystèmes que celle des humains.

Les pressions de l'urbanisation et du développement continueront de perturber les ressources naturelles environnantes et on s'attend à ce que le MRN fasse l'objet de demandes croissantes dans le Sud de la province. Les attentes par rapport au MRN évoluent aussi dans le Nord, alors que l'aménagement démographique de cette partie de la province continue de se transformer.

Les citoyens et les citoyennes exigent des renseignements plus crédibles et davantage de transparence et de responsabilité dans les décisions qui touchent les politiques en matière de ressources naturelles. Et les attentes de ceux et celles qui prennent part à des loisirs de plein air, comme la randonnée, l'observation de la faune et autres activités, continuent d'augmenter.

Le ministère a des atouts considérables sur lesquels il peut s'appuyer et qui nous aideront à aborder les défis auxquels nous sommes confrontés. D'abord, nous avons des effectifs consciencieux et qualifiés et une longue et riche expérience dans les domaines de la recherche, de la science et de l'élaboration de politiques. Le ministère est aussi un chef de file reconnu dans les domaines de la gestion et de la technologie de l'information. Nous sommes un organisme qui œuvre sur le terrain, qui est représenté dans plusieurs collectivités, et qui a une expérience confirmée lorsqu'il s'agit de soutenir des initiatives à l'échelle du gouvernement. Le ministère a aussi des liens serrés avec les parties prenantes et ses partenaires; il est un chef de file reconnu en gestion des ressources et lorsqu'il s'agit d'en arriver à un équilibre entre les intérêts des diverses parties intéressées.



ACTIVITÉS DE COMPÉTENCE MINISTÉRIELLE

GESTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Assure la direction et la surveillance en ce qui a trait à la gestion des forêts de l'Ontario; planification de l'aménagement des forêts de la Couronne et l'attribution des ressources; surveillance de la conformité, vérification et rapports à la population en ce qui a trait aux forêts de l'Ontario. Champion des forêts de l'Ontario, du secteur des produits forestiers et des collectivités qui dépendent des ressources forestières.

GESTION DU POISSON ET DE LA FAUNE

Assure la direction et la surveillance en ce qui a trait à la gestion des ressources halieutiques et fauniques de l'Ontario, y compris les espèces à risque; gestion des Grands Lacs; pisciculture et empoissonnement; surveillance, évaluation et répartition des ressources; recherche, sécurité alimentaire et contrôle des maladies; amélioration des possibilités de pratiquer la chasse et la pêche.

GESTION DES TERRES ET DES EAUX

Assurer la direction de la gestion des terres de la Couronne, des ressources en eau, des ressources en agrégats minéraux, en pétrole, en gaz naturel et en sel. Comprend la planification de l'aménagement du territoire, l'attribution des ressources, la gestion des inondations et la gestion du manque d'eau et de la sécheresse.

PARCS ONTARIO

Administrer le programme des parcs et des zones protégées de l'Ontario, y compris : la protection et la gestion des milieux d'importance provinciale sur les plans naturel, culturel et récréatif; l'exploitation des parcs provinciaux; la création de possibilités sur le plan du tourisme et de l'éducation sur le patrimoine naturel; la planification et la gestion des parcs et des zones protégées; assurer la direction en matière de politiques pour les réserves de conservation; surveillance, vérification et rapports à la population quant aux parcs provinciaux et aux zones protégées de l'Ontario.

AVIATION ET GESTION DES INCENDIES DE FORÊT

Assurer la direction et la prestation de programmes pour la protection de la population, des biens et des collectivités touchées par les incendies de forêt, les inondations et autres situations d'urgence liées aux ressources naturelles. Comprend la planification et la prestation du programme de gestion des situations d'urgence du MRN et des services d'aviation pour le compte du gouvernement de l'Ontario.

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Assurer la direction et la prestation de programmes en matière de mise au point et d'application de l'information géographique pour étayer la gestion des ressources naturelles et la prise de décisions et prendre part à l'initiative du gouvernement en matière d'information et de technologie de l'information (ITI) en fournissant des données sur le territoire ontarien et une infrastructure par l'entremise de laquelle ces données seront accessibles, peu coûteuses et faciles à intégrer.

SOUTIEN DES SERVICES SUR LE TERRAIN

Assurer la direction de la prestation de services et de la mise en œuvre opérationnelle des programmes de gestion des ressources naturelles; fournir des services à la clientèle de première ligne à la population et au secteur de l'industrie axée sur les ressources partout en Ontario; assurer la direction en matière d'exécution professionnelle des lois sur les ressources; diriger les efforts du ministère en ce qui a trait à la participation autochtone à la gestion des ressources et à la prise de décisions à cet égard.

ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

Assurer la direction en matière de gestion et de consultation stratégiques, donner des avis juridiques, élaborer des politiques, assurer les communications et fournir des services administratifs aux divers secteurs d'activité ministériels.



CONTEXTE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU MRN

Notre *avenir durable* s’inspire des précédents documents d’orientation stratégique du MRN – *Direction 90, Étape 95 et Au-delà de 2000* – pour fournir une nouvelle orientation au ministère qui lui permettra d’accroître ses efforts et ses activités dans plusieurs secteurs clés. Les éléments ci-dessous qui constituent le cadre de *Notre avenir durable* et feront l’objet d’élaboration dans les sections qui suivront.

Notre **Vision, le développement durable**, établit l’objectif à long terme du ministère et définit l’état final désiré en ce qui a trait à l’utilisation et à la gestion de nos ressources naturelles.

Notre **Mission, la durabilité écologique**, décrit le rôle du ministère pour la réalisation de sa vision.

Un nouvel **Engagement envers la conservation de la biodiversité** cible ce secteur clé comme point focal du MRN

La **philosophie opérationnelle d’intendance des ressources** décrit le système de croyances, les valeurs et les principes qui guideront le processus de prise de décisions et les démarches que le ministère entreprendra pour réaliser ses objectifs premiers.

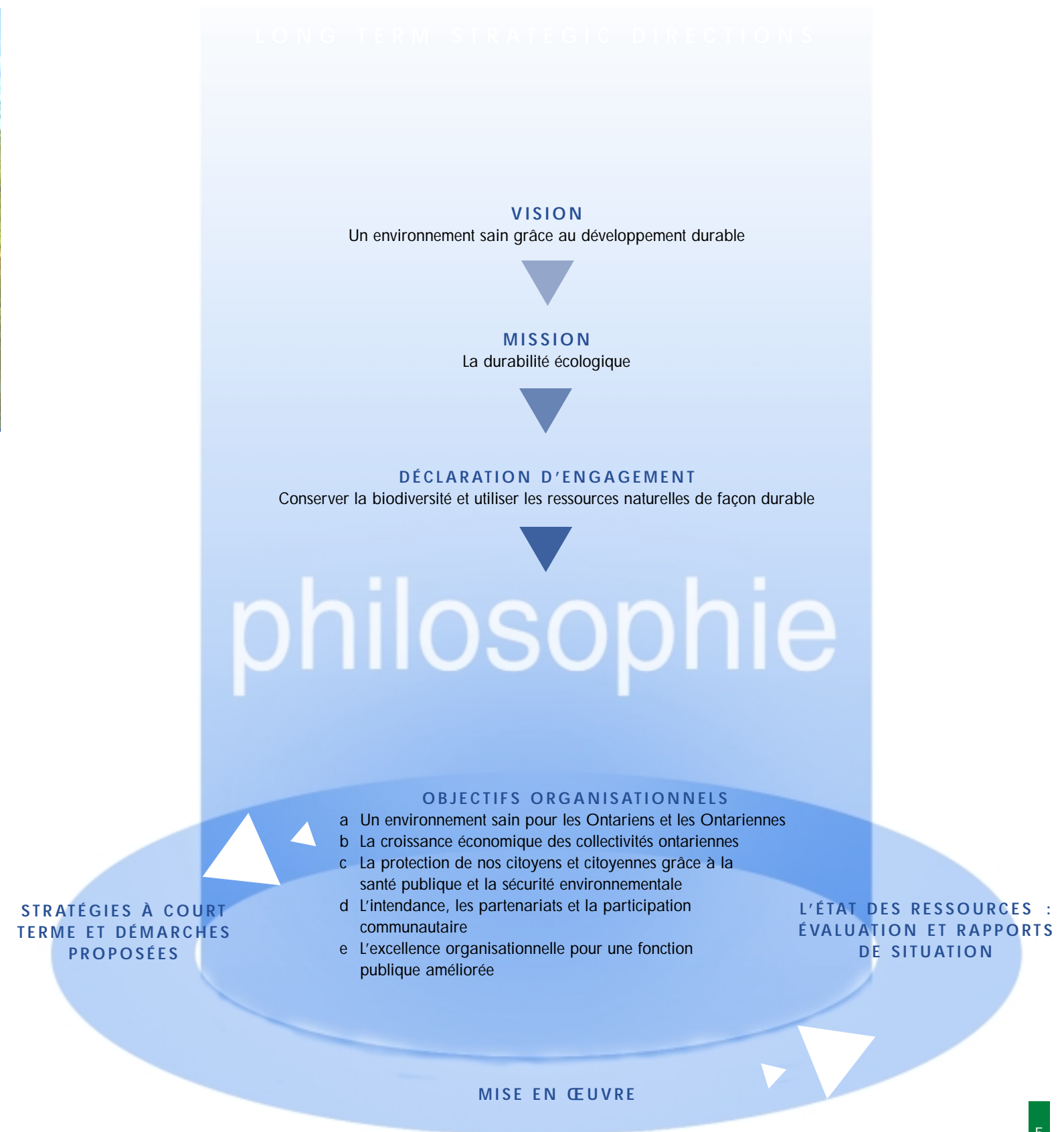
Cinq objectifs organisationnels, qui soutiennent les priorités établies dans le cadre de l’approche gouvernementale axée sur les résultats, élaborent les objectifs spécifiques que le ministère s’efforcera de réaliser afin de gérer nos ressources naturelles de façon conforme à sa vision et à sa mission.

Des **stratégies clés et démarches proposées**, liées aux cinq objectifs organisationnels, font aussi partie du cadre de travail. Ces stratégies et démarches décrivent plus précisément comment le ministère prévoit cibler ses efforts à court terme pour réaliser chacun des cinq objectifs, y compris les priorités clés du gouvernement qui touchent le ministère. Le ministère tiendra compte de ces éléments lorsqu’il entreprendra son processus de planification axé sur les résultats.

Les **considérations relatives à la mise en œuvre** sont aussi décrites, y compris comment le MRN s’y prendra pour évaluer le processus de mise en œuvre des stratégies et des démarches. Les activités de surveillance et de mesure de la mise en œuvre nous aideront à nous concentrer sur la réalisation de résultats tangibles.

Et enfin, le cadre de travail comprend un nouveau thème focal : **l’évaluation de l’état des ressources et la publication de rapports de situation**, qui permettra au ministère de partager des rapports sur l’état de nos ressources et de mesurer notre efficacité. Ce processus nous permettra d’assurer notre transparence et notre responsabilité quant aux résultats et fournira à la population l’occasion de participer à la prise de décisions.

Tous ces éléments, qui forment les parties constituantes de *Notre avenir durable*, fournissent les fondements du **plan axé sur les résultats** du ministère des Richesses naturelles. Ce plan précise le programme d’activités que le ministère se propose de réaliser pour respecter son mandat et faire face aux priorités du gouvernement.



SECTION I : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À LONG TERME

VISION : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le ministère a comme vision **un environnement sain naturellement diversifié qui soutient, grâce au développement durable, une excellente qualité de vie pour la population de l'Ontario.**

Dans le cadre du développement durable, les ressources naturelles de l'Ontario constituent un « capital » naturel. Les ressources qui sont excédentaires à celles qui sont essentielles aux exigences liées à la durabilité à long terme sont « l'intérêt » dont nous pouvons faire l'usage et profiter et que nous pouvons exploiter. Le développement qui conserve le capital naturel et qui permet d'accumuler ces intérêts naturels est un développement de type durable.

MISSION : LA DURABILITÉ ÉCOLOGIQUE

La mission du MRN est de **gérer nos ressources naturelles en fonction d'une durabilité écologique pour s'assurer que les générations futures puissent en jouir et en profiter.**

La durabilité écologique est axée sur la protection du capital naturel de la province et sur la capacité de la nature de se renouveler. Elle est fondée sur des pratiques de gestion des ressources qui protègent et maintiennent la capacité innée de la nature de se renouveler et de générer suffisamment « d'intérêt » naturel pour répondre aux besoins actuels et futurs des Ontariens et des Ontariennes.

ENGAGEMENT ENVERS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le ministère s'est engagé envers la conservation de **la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles.**

Maintenir la diversité de la vie sur la Terre est un principe fondamental du développement durable. La conservation de la biodiversité est un engagement qui vise à assurer la santé des écosystèmes, à protéger nos espèces indigènes et à soutenir la diversité génétique. Un « portefeuille d'investissement » diversifié appuie notre capital et nos intérêts naturels à des fins durables et garantit une riche succession aux générations futures.



PHILOSOPHIE OPÉRATIONNELLE : L'INTENDANCE DES RESSOURCES

Le ministère des Richesses naturelles protège les intérêts de la population en ce qui a trait aux ressources de l'Ontario et agit en tant qu'intendant de notre patrimoine naturel par l'entremise de l'intendance des ressources.

PRINCIPES D'INTENDANCE DES RESSOURCES

En tant qu'intendant du patrimoine naturel de l'Ontario, le ministère tient compte des principes suivants pour la gestion des ressources :

- Une **bonne compréhension** des systèmes naturels et écologiques, et les répercussions sur ceux-ci de ce que nous faisons, sont la pierre d'angle de la durabilité.
- Puisque notre compréhension du fonctionnement du monde naturel et des répercussions que nous avons sur ce monde sont souvent incomplètes, le personnel du MRN doit faire preuve de **prudence** à l'égard des valeurs naturelles et doit leur accorder une attention spéciale lorsqu'il ne dispose pas de toutes les connaissances voulues.
- Nous devons tenir compte de la **capacité de récupération restreinte** de nos systèmes naturels lors de la prise de décisions quant à leur planification et leur répartition.
- Les ressources naturelles doivent être évaluées à leur **juste valeur** afin d'offrir un rendement équitable aux Ontariens et Ontariennes et de tenir compte, entre autres, de leurs contributions écologiques, sociales et économiques.
- La **participation** à la gestion de ressources de tous ceux et celles qui s'y intéressent est un élément essentiel, surtout lorsqu'il s'agit d'appuyer les collectivités qui doivent équilibrer la diversité économique avec d'autres besoins. On se doit de renseigner les personnes qui subiront les répercussions des

changements proposés et leur fournir l'occasion de donner leur avis sur les décisions qui touchent leur vie.

- On se doit d'encourager la recherche appliquée et le partage de **connaissances scientifiques et techniques** et des technologies innovatrices pour appuyer le développement durable des ressources naturelles.
- Lorsqu'il s'agit de gestion des ressources naturelles, une **approche axée sur les écosystèmes** permet d'avoir une perspective des considérations sociales, économiques et écologiques et fournit un contexte pour la gestion intégrée des ressources.
- La planification et la gestion des ressources naturelles devraient être guidées par un souci d'**amélioration constante** et d'efficacité par l'entremise d'une gestion adaptative des ressources naturelles.
- Pour réaliser notre vision de développement durable, la **protection environnementale** doit faire partie intégrante du processus de développement et ne doit pas être traitée en vase clos.
- Tant de la perspective des bonnes pratiques en affaires que de l'environnement, il est plus économique et plus efficace de **prévoir** et de **prévenir** les impacts environnementaux négatifs avant d'entreprendre de nouvelles activités, qu'il est de corriger des problèmes environnementaux qui surviennent.
- La **réhabilitation des milieux dégradés** est un aspect important de l'intendance des ressources.



OBJECTIFS ORGANISATIONNELS

Le ministère concentre ses efforts en matière de gestion sur cinq objectifs organisationnels clés qui continuent de nous orienter vers la réalisation de notre vision et de notre mission à long terme.

1. **Un milieu naturel sain pour les Ontariens et Ontariennes**
Garantir des écosystèmes aquatiques et terrestres sains qui protègent la santé et la qualité de vie de la population ontarienne.
2. **Croissance économique pour les collectivités ontariennes**
Le MRN contribuera à bâtir des collectivités ontariennes fortes et saines en soutenant les occasions actuelles et en cherchant de nouvelles possibilités pour favoriser une croissance économique durable sur le plan de l'environnement dans le secteur de l'exploitation des ressources.
3. **Protéger la population par l'entremise de la santé publique et de la sécurité environnementale**
La qualité de vie et la santé des citoyens et des citoyennes de l'Ontario dépend de leur protection des risques et sinistres d'origine naturelle et humaine. Le ministère assumera un rôle de chef de file en protégeant les vies humaines, la santé publique, les biens et les ressources naturelles de dangers comme les feux de forêts, les inondations, la sécheresse et l'érosion.

4. **Intendance, partenariats et participation communautaire en matière de gestion des ressources naturelles**

Afin d'assurer la transparence et la responsabilité dans ses décisions, le MRN invitera les parties intéressées et les Ontariens et les Ontariennes à prendre part à ses initiatives en leur offrant l'occasion de participer à la prise de décisions touchant la gestion des ressources et en leur fournissant de l'information sur l'état de nos ressources.

5. **L'amélioration des services offerts à la population grâce à l'excellence organisationnelle**

Le MRN est un organisme progressif dont le mandat a évolué au cours des décennies. Aujourd'hui, son mandat s'articule autour du développement durable et de la durabilité écologique et en fait le chef de file des organismes de conservation de l'Ontario. Afin de pouvoir assumer ce rôle de façon efficace, le MRN s'efforce d'atteindre l'excellence organisationnelle dans tous les secteurs et s'engage à offrir des services publics de qualité aux citoyens et aux citoyennes de l'Ontario.

SECTION II



SECTION II: STRATÉGIES À COURT TERME ET DÉMARCHES PROPOSÉES

Les stratégies et les démarches mises de l'avant ici décrivent plus précisément la façon dont le ministère prévoit cibler ses efforts à court terme en vue de réaliser chacun de ses cinq objectifs.

OBJECTIF 1 : UN MILIEU NATUREL SAIN POUR LES ONTARIENS ET ONTARIENNES

Stratégie 1.1 Conserver la biodiversité de l'Ontario

DÉMARCHES PROPOSÉES :

- a. **Stratégie en matière de biodiversité** : Élaborer une stratégie globale sur la biodiversité pour la province de l'Ontario qui tiendra compte des défis, des enjeux et des possibilités sur le plan de la société, de la culture, de l'économie et de l'écologie.
- b. **Protection des espèces à risque** : Réviser la *Loi sur les espèces en voie de disparition* et élaborer et mettre à exécution des plans de rétablissement en faveur des espèces en voie de disparition et menacées. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie provinciale de gestion du loup, dont ceux du parc Algonquin. Cette stratégie tiendra compte des données scientifiques et des besoins en matière de gestion et de protection.
- c. **Gestion des espèces envahissantes** : En collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les autres ministères du gouvernement ontarien, appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une initiative nationale pour l'adoption de plans d'intervention en ce qui a trait aux espèces envahissantes et une entente fédérale provinciale pour leur gestion. Établir des liens avec le gouvernement fédéral pour que nous puissions rester au fait des situations émergentes et prévoir des interventions proactives.

d. **État des ressources** : Améliorer le processus d'établissement de rapports sur l'état des ressources pour favoriser la transparence, la responsabilité, la participation de la population et l'efficacité.

e. **Gestion des Grands Lacs** : Améliorer la gestion de cette ressource importante en exerçant un leadership plus fort en matière de politiques et en collaborant avec les autres organismes de gestion. Explorer les possibilités de nouveaux partenariats.

f. **Changements climatiques** : Améliorer les efforts du MRN pour comprendre et atténuer les répercussions sur la biodiversité et s'adapter aux changements climatiques.

g. **Protéger nos zones de patrimoine naturel** : Élargir le réseau de parcs et de zones protégées de l'Ontario, y compris dans le grand Nord, en conjonction avec l'Initiative boréale nord. Réviser la *Loi sur les parcs provinciaux* et autres lois liées aux zones protégées. Gérer efficacement les zones protégées par l'entremise de planification et de la mise en application de la nouvelle Évaluation environnementale de portée générale des parcs provinciaux et réserves de conservation. Protéger les zones de patrimoine naturel importantes, comme les terres humides et les zones d'intérêt naturel et scientifique (ZINS), par l'entremise de mécanismes appropriés comme la désignation ou les servitudes de patrimoine.

h. **Acquisitions et incitatifs** : En collaboration avec ses partenaires, continuer l'acquisition de zones naturelles prioritaires; offrir des incitatifs pour encourager la population à conserver leurs ressources naturelles par l'entremise du Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées et le Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées.



OBJECTIF 1 :
UN MILIEU NATUREL SAIN POUR LES ONTARIENS ET ONTARIENNES



OBJECTIF 1 :
UN MILIEU NATUREL SAIN POUR LES ONTARIENS ET ONTARIENNES

Stratégie 1.2
Garantir la durabilité des forêts

DÉMARCHES PROPOSÉES :

- a. **Évaluation environnementale :** Mettre en application la nouvelle évaluation environnementale de portée générale pour les forêts.
- b. **Politiques, directives et outils :** Réviser les politiques d'aménagement forestier, y compris les directives sur la superficie des coupes à blanc (c.-à-d. les directives concernant l'émulation de régimes de perturbations naturelles). Élaborer un nouveau modèle de prestation pour l'analyse de l'approvisionnement en bois.
- c. **Paysages aménagés :** Améliorer les connaissances, la compréhension et l'information en ce qui a trait au rôle des forêts dans les paysages aménagés par l'entremise d'un éventail de nouvelles initiatives et de la réorientation d'initiatives en place.

Stratégie 1.3
Protection des sources d'eau

DÉMARCHES PROPOSÉES :

- a. **Protection de l'eau :** En collaboration avec les offices de protection de la nature de l'Ontario et du ministère de l'Environnement, mettre au point des mécanismes et des approches pour la protection et la gestion des sources en eau de l'Ontario. Soutenir la planification de la protection de l'eau axée sur les bassins hydrographiques, y compris la surveillance des eaux de surface.
- b. **Information sur les ressources en eau :** Recueillir et diffuser des données de qualité pour soutenir la protection et la gestion des ressources en eau en assumant le rôle de chef de file auprès des ministères provinciaux et en collaboration avec les parties intéressées qui gèrent les ressources en eau de la province.

Stratégie 1.4
Améliorer la gestion des ressources dans le sud de l'Ontario

DÉMARCHES PROPOSÉES :

- a. **Ceintures de verdure :** Élaborer et mettre en œuvre une initiative visant la création de ceintures de verdure pour protéger le patrimoine naturel, surtout près des zones urbaines. Cette initiative comprend l'utilisation d'outils comme les acquisitions et des incitatifs pour appuyer la réalisation des objectifs en matière de ceintures de verdure. En outre, soutenir le ministère des Affaires municipales et du Logement en lui fournissant des conseils techniques sur la planification des systèmes de patrimoine naturel, des recherches et des services de gestion de l'information géographique liés aux initiatives en matière de ceintures de verdure et de gestion de la croissance. Continuer de prendre une part active à l'élaboration et à la gestion de la moraine Oak Ridges et de l'escarpement du Niagara.
- b. **Planification municipale :** Fournir des conseils techniques et un appui (p. ex., services scientifiques, données, information) aux autres ministères et aux municipalités sur les questions liées aux ressources naturelles découlant de la *Loi sur l'aménagement* et de la Déclaration de principe provinciale et la révision de ces documents.

Stratégie 1.5
Améliorer la qualité de vie des Ontariens et Ontariennes grâce à l'utilisation et l'appréciation des ressources naturelles

DÉMARCHES PROPOSÉES :

- a. **Améliorer les possibilités en matière de chasse et de pêche :** Appuyer la chasse et la pêche sportives en collaboration avec les parties intéressées des secteurs de la chasse, de la pêche à la ligne, du tourisme et de l'environnement par l'entremise d'initiatives comme le développement du camping en marge des zones urbaines, le programme pilote de la pêche en famille en zone urbaine, l'augmentation de la chasse au dindon sauvage et au chevreuil, la mise sur pied d'une commission sur la chasse et la pêche et la révision du système de tirage de vignettes pour la chasse à l'original.
- b. **Augmenter les possibilités de pratiquer des loisirs en plein air :** Désigner et élaborer de nouveaux programmes pour répondre aux demandes croissantes en ce qui a trait à l'utilisation non traditionnelle ou non abusive des ressources naturelles, ou les deux (p. ex., l'observation des poissons et de la faune, la randonnée, l'appréciation de la nature, les sports extrêmes). Étudier la possibilité d'émettre une Carte Plein air à usages multiples.
- c. **Avantages pour la santé :** Faire la compilation des recherches sur les bienfaits pour la santé qu'offre la pratique de loisirs en plein air et en faire la diffusion.



OBJECTIF 2 :
LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS ONTARIENNES

OBJECTIF 2 :
LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS ONTARIENNES

Stratégie 2.1

Fournir de nouvelles possibilités d'affaires dans le domaine des sources d'énergie renouvelables (l'eau, le vent, la cogénération, les biocombustibles)

DÉMARCHES PROPOSÉES :

- a. **Autorisation des sites :** Terminer l'élaboration et l'examen des politiques pour appuyer la génération d'énergie hydraulique et éolienne tout en tenant compte des répercussions environnementales et mettre en œuvre des politiques pour l'autorisation de sites pour stimuler de nouvelles possibilités.
- b. **Atlas du vent :** Mettre au point un atlas de l'énergie éolienne afin d'aider les promoteurs potentiels dans la planification de nouvelles initiatives.
- c. **Cogénération :** En collaboration avec les ministères ontariens de l'Énergie, de l'Agriculture et de l'Alimentation et du Développement du Nord et des Mines, étudier et promouvoir le potentiel en matière de cogénération et les nouvelles possibilités en matière de bioénergie.

Stratégie 2.2

Appuyer l'amélioration des relations avec les Autochtones par l'entremise de possibilités de développement économique et de partenariats

DÉMARCHES PROPOSÉES :

- a. **Initiative boréale nord :** Élargir l'aire de foresterie commerciale vers le nord afin de permettre aux collectivités autochtones éloignées d'atteindre une plus grande autonomie.
- b. **Amélioration des rapports :** S'efforcer d'en arriver à une collaboration gouvernementale plus vaste avec les Premières nations par l'entremise de meilleurs rendements des richesses naturelles et de l'élaboration d'une approche stratégique à la gestion des dossiers autochtones. Mettre au point des stratégies en matière de ressources humaines pour que le MRN embauche des membres des Premières nations (voir l'objectif organisationnel 5).

Stratégie 2.3

Stimuler le développement économique et la stabilité des collectivités, surtout dans le Nord de l'Ontario

DÉMARCHES PROPOSÉES :

- a. **Stratégie pour le secteur forestier :** Élaborer une stratégie pour le secteur des produits forestiers en vue de soutenir une meilleure performance économique de la part des industries traditionnelles axées sur les ressources, d'encourager la diversification chez ces industries et d'améliorer la production à valeur ajoutée de produits forestiers dans le Nord de l'Ontario. Explorer comment offrir de plus grands avantages aux collectivités autochtones.
- b. **Regroupement forestier :** Étudier les possibilités d'élargir les regroupements des producteurs forestiers et ceux de l'exploitation forestière qui sont déjà en place dans le Nord de l'Ontario et appuyer la croissance de ces regroupements pour améliorer encore plus leur avantage concurrentiel.
- c. **Stratégie sur l'exploitation des ressources :** Mettre sur pied une équipe à l'intérieur du MRN qui préparera une stratégie pour l'exploitation des ressources visant à cerner les possibilités économiques touchant les ressources naturelles pour appuyer des collectivités fortes et saines. Étudier les possibilités de favoriser le développement économique communautaire associé aux parcs provinciaux.
- d. **Amélioration du tourisme :** En collaboration avec le ministère du Tourisme, favoriser le tourisme axé sur les loisirs en plein air, le marketing et la chasse et la pêche (p. ex., les parcs de l'Ontario en tant qu'élément clé de l'expérience du plein air).

Stratégie 2.4

Maximiser les avantages économiques des ressources naturelles de l'Ontario

DÉMARCHES PROPOSÉES :

- a. **Valorisation des ressources :** Élaborer des politiques et des outils (par ex., des modèles socio-économiques) pour s'assurer que les ressources naturelles soient adéquatement valorisées et qu'elles représentent un rendement équitable pour la province. Mettre au point de la documentation pour aider les citoyens et citoyennes à comprendre l'importance des écosystèmes et à les valoriser.
- b) **Établissement des prix à partir des coûts complets :** S'orienter vers l'établissement des prix à partir des coûts complets pour les services liés aux ressources naturelles et à leur gestion lorsque cela est raisonnable, approprié et équitable.

OBJECTIF 2 :
LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS ONTARIENNES

Stratégie 2.5

Améliorer l'accès aux marchés et gérer les influences externes

DÉMARCHES PROPOSÉES :

- Positionnement concurrentiel :** Positionner l'Ontario de façon à ce qu'elle maintienne sa position concurrentielle par rapport au bois d'œuvre et aux autres ressources naturelles, au besoin.
- Forêts certifiées :** Augmenter la proportion des forêts de la Couronne de l'Ontario certifiée par les systèmes de certification d'aménagement environnemental reconnus sur le plan international.
- Stratégie outre frontière :** Promouvoir la commercialisation de nos ressources naturelles sur le plan international par l'entremise de l'élaboration d'une stratégie de marché.
- Influencer les initiatives nationales et internationales :** Trouver de meilleurs moyens pour le MRN d'influencer des initiatives comme l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, la gestion des Grands Lacs et les questions relatives au commerce et aux frontières, en collaboration avec les organismes provinciaux et fédéraux.



OBJECTIF 3 :
PROTÉGER LA POPULATION PAR L'ENTREMISE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE

Stratégie 3.1

Servir de chef de file en prévention et en gestion des situations d'urgence liées aux ressources naturelles et appuyer les autres organismes

DÉMARCHES PROPOSÉES :

- Protéger les ressources publiques :** Protéger 85 millions d'hectares de terres de la Couronne grâce à des mesures d'atténuation, de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement en cas de situations d'urgence comme les incendies de forêt, les inondations et l'érosion. Mettre au point, pour le MRN, une stratégie intégrée d'intervention en cas de situation d'urgence.
- Protéger la vie et les biens :** Lorsque cela est possible, offrir de l'assistance pour la protection de la vie et des biens privés lors de situations d'urgence comme les incendies, les inondations, la sécheresse, les risques liés au pétrole et au gaz naturel, l'érosion, les ruptures de barrage et les sols et socles rocheux instables.
- Appuyer les autres organismes :** Intégrer les mesures d'intervention du ministère à celles de la Gestion des situations d'urgence Ontario en vue de pouvoir prêter assistance lors d'autres types de situation d'urgence dans la province.
- Sécurité des barrages :** S'assurer que les barrages sont sécuritaires, que ces infrastructures soient publiques ou privées.
- Sécurité de l'eau potable :** Fournir de l'eau potable sécuritaire dans les parcs provinciaux exploités et autres installations du MRN, conformément aux normes de santé provinciales.
- Remise en état :** S'assurer que les puits, les carrières et les puits de pétrole sont remis en état. Prendre les mesures nécessaires pour faire avancer le nettoyage des postes de radar du réseau Mid-Canada dans le nord de la province.

Stratégie 3.2

Faire enquête sur les maladies des poissons et de la faune et les gérer

DÉMARCHES PROPOSÉES :

- Meilleure compréhension :** Augmenter notre capacité de comprendre les maladies qui se déclarent chez le poisson et la faune (p. ex., l'encéphalopathie du cervidé, la rage) par l'entremise de recherches, de surveillance, d'initiatives d'inventaire.
- Gestion et contrôle :** Faire appel à des stratégies appropriées comme la prévention, le confinement et l'élimination pour aider à gérer et à contrôler les occurrences de maladies chez le poisson et la faune.
- Coopération :** Travailler en collaboration avec les autres organismes gouvernementaux à l'élaboration et à la mise en application d'une stratégie sur la santé de la faune et intervenir lorsque des situations se présentent.
- La rage :** Contrôler et, dans la mesure du possible, éliminer la rage chez le renard et le raton laveur en Ontario.
- Stratégie de gestion de l'ours :** Assumer la direction d'une stratégie de gestion globale pour réduire le nombre de conflits entre les humains et les ours, améliorer la sécurité publique et reconnaître l'importance des ours noirs comme partie intégrante de notre patrimoine naturel.



OBJECTIF 4 :
INTENDANCE, PARTENARIATS ET PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

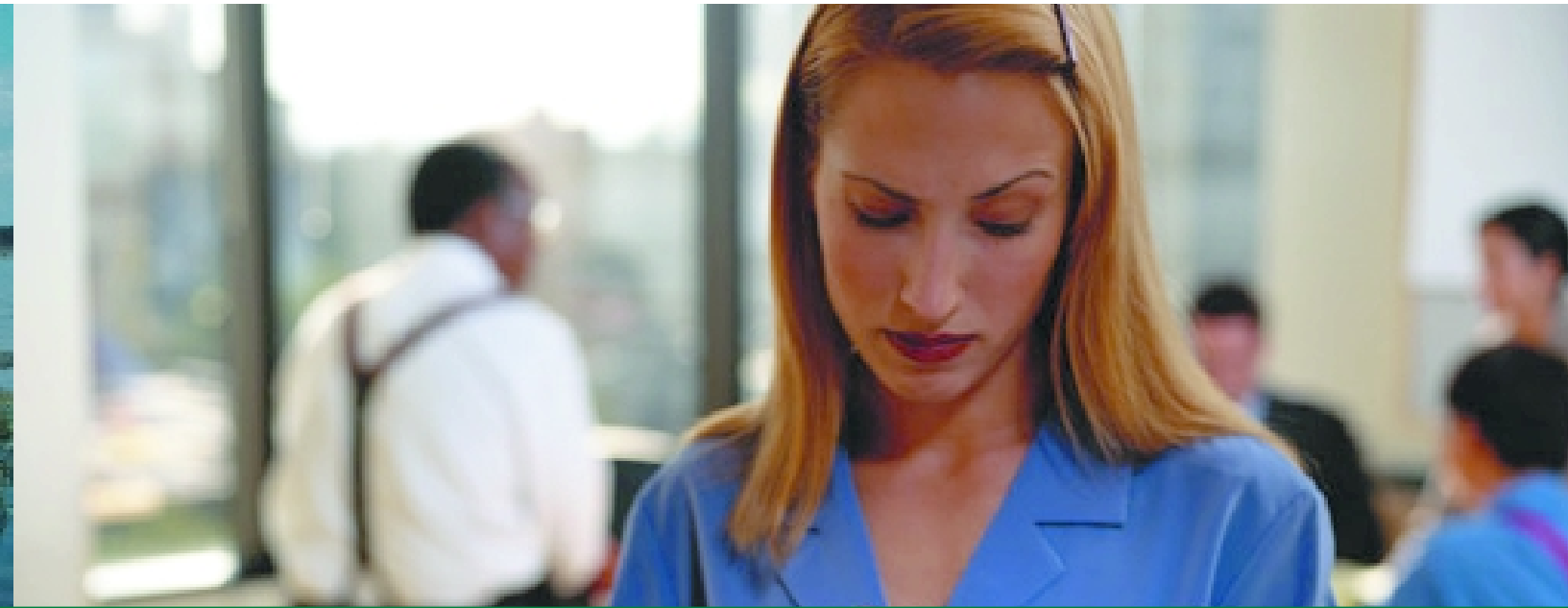
Stratégie 4.1

Appuyer les partenariats efficaces et promouvoir la sensibilisation par une meilleure diffusion externe

DÉMARCHES PROPOSÉES :

- a. **Stratégie de partenariats** : Étudier et rationaliser les partenariats et se concentrer sur ceux qui offrent une valeur ajoutée et qui sont rentables. Mettre au point un système de soutien des partenariats assorti de pratiques optimales.
- b. **Intendance des terres privées** : Promouvoir l'éthique, les valeurs et les techniques de l'intendance des terres privées. Aligner et axer le Programme d'intendance de l'Ontario sur les autres programmes du MRN et mettre sur pied des conseils dans le Nord, lorsque des possibilités se présentent. Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives de partenariat efficaces comme le Programme de participation communautaire à la gestion du poisson et de la faune, le Plan conjoint des habitats de l'Est et le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, ainsi que l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord.
- c. **Meilleure diffusion externe** : Reconnaître le fait que notre clientèle et leurs intérêts évoluent et en tenir compte par l'entremise de communications et d'activités de diffusion externe, surtout dans les collectivités du Nord de l'Ontario.

- d. **Vers la démocratie électronique** : Rechercher les méthodes émergentes en matière de communications électroniques qui appuient les principes de la démocratie électronique (politiques sur la liberté de l'information et sur son accès, entre autres) et encourager le personnel du ministère d'en faire l'usage.
- e. **Participation des jeunes** : Continuer de mettre en application des programmes du MRN à l'intention des jeunes qui leur donnent une formation précieuse en milieu d'emploi et leur permettent d'acquérir des aptitudes. Contribuer à bâtir une économie forte en investissant dans les jeunes et les collectivités.
- f. **Meilleur échange d'information** : Continuer de mettre au point et d'exploiter les services électroniques gouvernementaux comme l'Infrastructure d'information sur les terres de l'Ontario, Information sur les terres de l'Ontario et autres répertoires de données centraux, en ciblant les clients municipaux en vue d'appuyer la protection des valeurs du patrimoine naturel.



OBJECTIF 5 :
L'EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE AU SERVICE
D'UNE MEILLEURE FONCTION PUBLIQUE

Stratégie 5.1 Faire en sorte que le MRN dispose d'une main-d'œuvre compétente et diversifiée

DÉMARCHES PROPOSÉES :

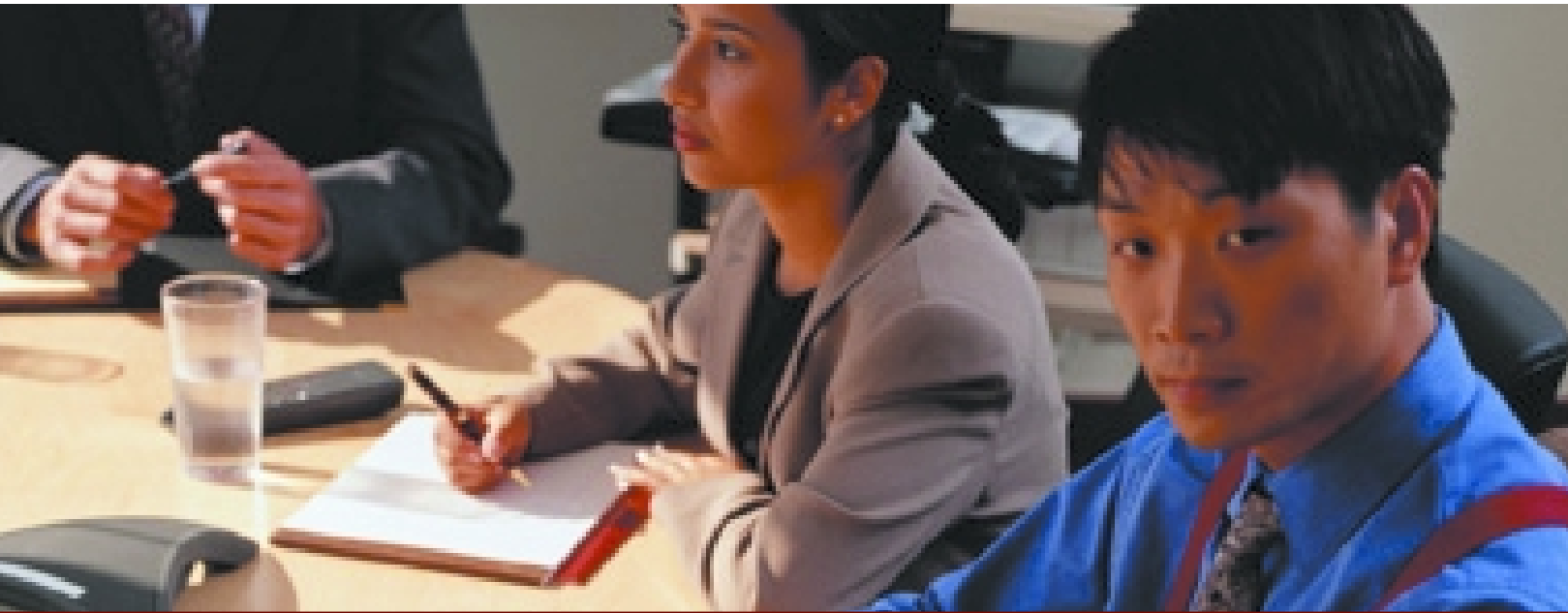
- a. **Apprentissage continu** : Encourager l'acquisition continue du savoir en le perfectionnement du personnel par l'entremise de formation, d'éducation formelle, de mentorat, d'affectations spéciales et d'autres moyens.
- b. **Stratégie en matière de ressources humaines et transformation organisationnelle** : Mettre au point des stratégies pour traiter des aspects ressources humaines de la transformation organisationnelle et appuyer l'augmentation des possibilités d'emploi dans le Nord de l'Ontario et chez les Premières nations. Élaborer des stratégies pour attirer des employés et les maintenir au sein du MRN.

Stratégie 5.2 Une gouvernance plus efficace, plus transparente et plus responsable

DÉMARCHES PROPOSÉES :

- a. **Transformation de la fonction publique ontarienne et prestation de services intégrée** : Aborder de façon active les éléments du programme de transformation de la fonction publique de l'Ontario en fonction d'en arriver à offrir des services gouvernementaux simples, homogènes, accessibles, transparents et responsables. Ces efforts appuieront, entre autres :
 - le regroupement des services liés aux terres et aux ressources;
 - Information sur les terres de l'Ontario;
 - ServiceOntario;
 - les initiatives en matière d'inspection, d'enquête et d'application des lois;
 - l'intégration horizontale et verticale avec d'autres ministères et paliers gouvernementaux.
- b. **Efficacité et responsabilité** : Au moyen d'améliorations constantes, entreprendre des mesures pour faire en sorte que le ministère soit efficace et responsable à l'interne, dont les suivantes :
 - S'assurer que les fonctions de contrôleur du ministère soient actuelles;
 - Améliorer nos rapports avec les fournisseurs de services (Bureau des services communs, Société immobilière de l'Ontario);
 - Adopter des pratiques de gestion de qualité;
 - Mettre au point un programme à long terme de renouvellement et de gestion des infrastructures (y compris les technologies de l'information et les systèmes informatiques).

SECTION III



OBJECTIF 5 :
L'EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE AU SERVICE
D'UNE MEILLEURE FONCTION PUBLIQUE

Stratégie 5.3
Soutenir la prise de décisions et l'élaboration de politiques

DÉMARCHES PROPOSÉES :

- a. **Élaboration de politiques** : Améliorer le processus d'élaboration de politiques du MRN, y compris le meilleur moyen d'obtenir la participation des clients et clientes, l'intégration de la science, comment tenir compte des perspectives internes et externes et évaluer et préciser les politiques de façon continue et adaptative.
- b. **Valorisation de la science** : S'assurer que le ministère ait accès aux meilleures données scientifiques possible et qu'il fasse les meilleures recherches scientifiques possible pour soutenir la prise de décisions futures en matière de politiques et de ressources en mettant sur pied une nouvelle structure de gouvernance pour la science et la recherche au MRN. Élaborer une stratégie qui appuiera l'orientation future des programmes. Intégrer les connaissances du personnel scientifique au processus d'élaboration des politiques.
- c. **Partenariats de partage de l'information** : Améliorer les partenariats de partage de l'information avec, notamment, les organismes des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour maximiser les ressources disponibles et améliorer la prise de décisions.
- d. **Analyse socioéconomique** : Améliorer les connaissances et les compétences du personnel en ce qui a trait à l'analyse socioéconomique pour étayer la prise de décisions et l'élaboration de politiques.

SECTION III: MISE EN ŒUVRE

Nous planifions nos politiques, programmes et activités et les mettrons en œuvre en fonction des cinq grands objectifs décrits dans le présent plan stratégique. Les stratégies et les démarches proposées qu'il contient nous serviront de base pour la planification axée sur les résultats et la mesure du rendement. Nos orientations stratégiques renouvelées et nos plans axés sur les résultats s'appuieront sur une transformation organisationnelle qui permettra au MRN de réaliser les priorités du gouvernement, de surmonter les défis budgétaires et d'acquiescer davantage de souplesse pour réagir aux questions courantes et émergentes. Cette transformation comprendra de plus grands efforts pour protéger les espaces verts dans le Sud de l'Ontario, la conservation de la biodiversité, la protection des sources d'eau et le soutien des nouvelles sources d'énergie renouvelable. Nous déploierons aussi davantage d'efforts en vue de faciliter le développement économique durable, surtout dans le Nord de la province.

La transformation prévue visera à améliorer nos rapports traditionnels avec les collectivités d'un bout à l'autre de l'Ontario. Nous nous concentrerons davantage sur l'élaboration de politiques, la répartition des ressources, le respect de la conformité et la science et l'information nécessaires pour soutenir ces fonctions. Nous nous éloignerons de plus en plus des activités transactionnelles et orienterons nos opérations en fonction d'une gestion intégrée des services.

Notre focalisation sur les politiques exigera, au sein de notre organisation, une capacité plus importante en ce qui a trait à l'intégration de politiques relatives aux programmes et, de façon générale, de plus grandes compétences en ce qui a trait aux politiques. La répartition des ressources naturelles se fera par l'entremise de la planification, de la réglementation et de la cession des ressources, ce qui exigera que nous établissions des conditions pour l'utilisation des ressources et une surveillance afin de garantir la durabilité écologique. Notre focalisation sur le respect de la conformité comprendra la surveillance, les inspections et l'application des règlements. Elle comprendra aussi un code de professionnalisme et la planification axée sur les risques, associés à une meilleure intégration avec les autres organismes.

Le MRN a une longue tradition en tant qu'organisme décentralisé et notre transformation se fera en maintenant nos rapports avec les terres et les collectivités, mais pas nécessairement en faisant le même travail dans les mêmes endroits. Nous devons nous pencher sur comment nous dégager des fonctions qui ne représentent pas un élément essentiel de notre mandat afin de pouvoir nous concentrer sur nos priorités. Nous nous efforcerons d'améliorer les services que nous offrons à la population en faisant appel à la technologie, en continuant d'apporter des améliorations à la gestion de l'information et en ayant une plus grande collaboration avec d'autres ministères et paliers gouvernementaux. En outre, notre transformation se traduira par l'amélioration de notre capacité d'analyse socioéconomique et une meilleure intégration de la science et de l'information à notre processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions quant à la répartition des ressources.



VERS L'AVENIR

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

Il est important que nous sachions les progrès que nous avons fait en vue réaliser nos objectifs et que nous fassions un suivi de l'efficacité de nos stratégies et démarches. On tiendra compte des six critères suivants lors de l'élaboration d'outils d'évaluation :

- La santé des écosystèmes et la durabilité des ressources naturelles;
- Les avantages sociaux et économiques;
- Le service à la clientèle;
- L'efficacité financière;
- L'efficacité des partenariats;
- L'excellence organisationnelle.

Le MRN se servira de ces critères pour orienter le choix de mesures et de normes de rendement pour ses activités de base. Des mesures et normes particulières seront établies et serviront à la préparation de rapports qui seront présentés de façon régulière. Cette approche à la mesure du rendement nous permettra d'évaluer nos progrès envers la réalisation de nos orientations stratégiques et de partager nos résultats. Des évaluations plus exhaustives de la santé des écosystèmes et de la durabilité des ressources naturelles, ainsi que des avantages socioéconomiques, seront préparées dans le cadre d'une nouvelle initiative du MRN : L'état de nos ressources : évaluation et rapports de situation.

L'ÉTAT DE NOS RESSOURCES : ÉVALUATION ET RAPPORTS DE SITUATION

Le maintien d'écosystèmes sains dépend de ce que nous savons à leur sujet et de notre compréhension de leur fonctionnement, des processus biologiques en cause, et des répercussions de l'interaction humaine.

Au cours des prochaines années, nous nous attendons à ce que de plus en plus de préoccupations soient exprimées relativement à la santé de notre environnement naturel et de nos écosystèmes. La population s'attendra à ce que des renseignements sur les ressources naturelles et des rapports de situation sur l'état de ces ressources et de l'environnement soient facilement accessibles. Le ministère mettra sur pied un cadre de travail efficace pour la préparation et le partage de ces renseignements. Un système de suivi, d'évaluation et de communication de rapports nous aidera à faire le point sur l'avancement de nos travaux et dans l'esprit de la gestion adaptative, nous nous servirons de ces renseignements pour changer notre mode de gestion ou modifier nos stratégies et démarches afin d'en arriver à de véritables résultats. En publiant ces rapports, nous établirons notre transparence et notre responsabilité devant la population quant aux résultats. La publication de rapports à l'intention de la population lui offrira, ainsi qu'à nos clients et clientes, l'occasion de prendre davantage part en tant que partenaires en matière de gestion des ressources naturelles et de prise de décisions.

Le ministère des Richesses naturelles est engagé envers le développement durable, la durabilité écologique et la conservation de la biodiversité. Ces orientations stratégiques soutiennent les fondements d'une province plus saine, d'une meilleure qualité de vie, d'une économie axée sur les ressources innovatrice et de collectivités fortes.

De nombreux changements continueront de mettre au défi notre capacité de protéger et de gérer nos ressources naturelles avec succès. Cependant, les atouts considérables sur lesquels nous pouvons nous appuyer permettront au ministère des Richesses naturelles d'affronter ces défis et de les surmonter. Nous travaillerons à promouvoir des écosystèmes sains et durables, à protéger nos importantes aires naturelles et nos espaces verts, à conserver la diversité biologique, à protéger nos sources d'eau, à favoriser les possibilités économiques dans le secteur des ressources, à promouvoir les sources d'énergie renouvelables et à améliorer les possibilités de pratiquer les loisirs en plein air.

Le rôle du MRN relativement au développement durable ne cesse d'évoluer. Alors que nous nous dirigeons vers l'avenir, un aspect important de notre transformation sera d'accorder plus d'importance à l'élaboration des politiques et à l'appui du secteur scientifique, dont un système pour évaluer l'état de nos ressources et en rendre compte publiquement. Le personnel du ministère et la population auront les renseignements dont ils ont besoin pour mesurer notre efficacité et pour établir nos priorités et orientations futures.

CARTE DE L'ONTARIO

MAP OF ONTARIO

